

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 27 avril 2017

DELIBERATION N° 83/ 4/2017 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE DANS LE CADRE DU FCIE A LA SOCIETE BOWS DISTILLERIE

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 27 avril à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 21 avril 2017.

Présents Titulaires : 34

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Jean-Louis IBRES, Pierre-Antoine LEVI, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Thierry VIALLO, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 7

Mesdames, Messieurs, Aline CASTILLO à Pierre BONNEFOUS, Jean-Martial DEJEAN à Pierre-Antoine LEVI, Paul GRAND à Michel WEILL, Annie GUILLOT à Jean-Luc BUDOIA, Sophie LARAN à Marie-Claude BERLY, Christian MOULIS à Paulette MULLER-DUPONT, Gaël TABARLY à Valérie RABAULT.

Absents Excusés : 3

Mesdames, Messieurs, José GONZALEZ, Francis LABRUYERE, Christine MOLLIN.

Secrétaire de Séance : Monsieur Pierre BONNEFOUS

Monsieur Bernard PAILLARES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

L'entreprise BOWS DISTILLERIE a été créée le 7/09/2016 par Benoit Garcia, et se situe 569 chemin de Bégué (quartier Verlhaguet), dans un hangar positionné à côté de la maison d'habitation du chef d'entreprise. Elle est spécialisée dans la distillerie, production, fabrication de whisky et d'alcool de grains, commercialisation de tous produits et accessoires de brasserie, à base de produits agricoles locaux. Les rebus de production seront également valorisés en alimentation animale sur un élevage bovin local et en épandage agricole.

Cette entreprise a gagné le trophée d'initiative locale aux Trophées de l'économie du Grand Montauban (édition 2016). Elle présente un projet unique sur le territoire, particulièrement original, basé sur la fabrication d'alcool 100% local et de grande qualité.

Le projet porté par la société BOWS DISTILLERIE nécessite des investissements immobiliers à hauteur de 31 729,35 €. Ils consistent en la rénovation du hangar, son aménagement et sa mise aux normes électriques. Il s'agit de créer une salle de distillation, une salle de brassage, des zones de stockage de céréales, un chai de distillation.

Aussi, la fabrication d'alcool nécessite de nombreux investissements matériels de type agitateur, cuves, éprouvettes, barriques, alcoomètres, alambic, représentant un montant total de 65 427,47 €.

Au niveau de l'emploi, à présent le chef d'entreprise travaille seul, et 2 recrutements sont prévus sur 3 ans.

Dans le cadre de son projet de création et afin de réaliser ces investissements, la société BOWS DISTILLERIE a sollicité le Grand Montauban, ainsi que la Région Occitanie, dans le cadre d'un accompagnement financier.

Aussi, le Grand Montauban, par une délibération du 22 octobre 2014, a adopté la modification du règlement des aides à l'entreprise, par la signature d'une convention d'application du Schéma Régional de Développement Economique, de l'Innovation et de la Recherche entre le Conseil Régional et le Grand Montauban. Désormais, le Grand Montauban peut intervenir sur les investissements immobiliers et matériels, sur les projets d'innovation individuels et collectifs dans le cadre d'appels à projets, et sur l'aide au conseil stratégique.

Dans la mesure où il est possible d'aider au maximum à hauteur de 40% de l'investissement éligible dans le cadre des activités relevant du secteur agroalimentaire, il a été prévu :

Aide du Grand Montauban, sur l'investissement immobilier : 10 000 €
(Plafonnée à 40% à 12 691.74 €)

Aide du Grand Montauban, sur l'investissement matériel : 20 000 €
(Plafonnée à 40% à 26 170.98 €)

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 20 avril 2017, il vous est proposé de bien vouloir :

- accorder une aide dans le cadre du FCIE à la société BOWS DISTILLERIE d'un montant de 10 000 € dans le cadre de son investissement immobilier, et de 20 000 € dans le cadre de son investissement matériel,
- autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'engagement avec la société BOWS DISTILLERIE, telle qu'annexée à la présente.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- d'accorder une aide dans le cadre du FCIE à la société BOWS DISTILLERIE d'un montant de 10 000 € dans le cadre de son investissement immobilier, et de 20 000 € dans le cadre de son investissement matériel,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'engagement avec la société BOWS DISTILLERIE, telle qu'annexée à la présente.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

04 MAI 2017

De sa publication le :

04 MAI 2017

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 28 avril 2017

La Présidente,
Brigitte BAREGES

